

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2023

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Avenant Convivio
- Tarif Restauration suite à la révision du prix fournisseur
- Comptes de gestion 2022 – Budget Lotissement de la Chênaie et Budget Commune
- Comptes administratif 2022 – Budget Lotissement de la Chênaie et Budget Commune
- Travaux à la salle des fêtes – Avenants au marché
- Avenant Avoxa
- Convention fourrière départementale

Informations et questions diverses

- Conseil Municipal des Enfants
- Mobilité Laval-Agglomération
- Vie culturelle sur la commune
- Divers

Convocations adressées le 13 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BEAUSSIER – DALIGAULT – LOLLIER – VERON – Mmes CHACUN – PRINCE – POIRIER – SALINGRE

Absente excusée : Mmes BESNIER, LEROUX – MM. BLAIN

Secrétaire de séance : MME PRINCE

Le Procès Verbal de la séance du 24 janvier 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme PRINCE Dorine est nommée secrétaire de séance.

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Avenant N°2 Convivio

L'entreprise de restauration Convivio, ayant souhaité, devant le renchérissement des données alimentaires, augmenter de 0,20 € le tarif des repas à compter du 1^{er} novembre 2022 ; il y a nécessité de passer un avenant qui valide cette augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents cette augmentation au 1/11/2022 et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention.

Les prix facturés seront donc de 3,6438 € TTC pour le repas adulte et 3,1253 € TTC pour le repas enfant.

Tarif Restauration suite à la révision du prix fournisseur

Suite à la validation par le Conseil Municipal de l'avenant n°2 à la convention de restauration avec Convivio, un débat s'instaure pour savoir si cette augmentation de prix sera répercutée sur l'utilisateur du service restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répercuter cette hausse du repas sur les utilisateurs du service restauration.

En conséquence, le coût facturé sera de 3,73 € par repas pour les adultes et de 3,17 € par repas pour les enfants ; ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 6 mars 2023.

Compte de gestion 2022 – Budget lotissement de La chénaie

Ce document édité par la trésorerie est examiné et fait apparaître pour le résultat de l'exercice 2022 un excédent de 36 955,24 € ; le résultat de clôture pour la même année enregistre un excédent de 97 488,19 €.

Le compte de gestion 2022 du budget lotissement de la chénaie est validé par le Conseil Municipal.

Compte de gestion 2022 – Budget Commune

Ce document édité par la trésorerie est examiné et fait apparaître pour le résultat de l'exercice 2022 un excédent de 59 784,19 € pour la section d'investissement et de 53 975,80 € pour la section de fonctionnement, soit un total de 113 759,99 € ; le résultat de clôture pour la même année enregistre un excédent de 212 003,16 €.

Le compte de gestion 2022 du budget Commune est validé par le Conseil Municipal.

Compte administratif 2022 – Budget lotissement de La chénaie

Le compte administratif 2022 édité par la commune retrace l'évolution des opérations financières qui ont eu lieu sur l'année.

En l'absence du Maire, M. Christian Raimbault a été nommé président de séance, et après délibération, le compte administratif du Budget Lotissement de La Chénaie 2022, rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le receveur public a été voté à l'unanimité et fait apparaître le résultat suivant :

1. Détermination du résultat d'exploitation

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Excédent antérieur reporté | 9 680,95 € |
| Résultat de l'exercice | <u>11 860,24 €</u> |
| Total | 21 541,19 € |

2. Résultat section d'investissement

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Excédent antérieur reporté | 50 852,00 € |
| Résultat de l'exercice | <u>25 095,00 €</u> |
| Total | 75 947,00 € |

3. Conclusion

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Un excédent de fonctionnement | 21 541,19 € |
| Un excédent d'investissement | 75 947,00 € |

A noter qu'apparaissent dans ces opérations les ventes de 2 parcelles réalisées en 2022 pour un total de 37 935 €.

Compte administratif 2022 – Budget Commune

Les résultats du Compte administratif 2022 font apparaître en résultat d'exploitation un résultat d'exercice de 53 975,80 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2021, soit 69 137,45 € ce qui représente un excédent total de 123 113,25 €.

En investissement, les résultats de l'exercice 2022 font apparaître un résultat cumulé avec le résultat 2021 de 88 889,91 € hors restes à réaliser.

En l'absence du Maire, M. Renier Léon a été nommé président de séance, et après délibération, le compte administratif du Budget Commune 2022, rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le receveur public a été voté à l'unanimité et fait apparaître le résultat suivant :

1. Détermination du résultat d'exploitation

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Excédent antérieur reporté | 69 137,45 € |
| Résultat de l'exercice | <u>53 975,80 €</u> |
| Total | 123 113,25 € |

2. Résultat section d'investissement

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Excédent antérieur reporté | 29 105,72 € |
| Résultat de l'exercice | <u>59 784,19 €</u> |
| Total | 88 889,91 € |

3. Conclusion

| | | |
|-------------------------------|--------------|----------|
| Un excédent de fonctionnement | 123 113,25 € | |
| Un excédent d'investissement | 88 889,91 € | hors RAR |

| | |
|------------------------------|----------------|
| Un excédent d'investissement | 88 889,91 € |
| RAR Dépenses | - 686 694,53 € |
| RAR Recettes | + 524 355,89 € |

| | |
|---------------------------|---------------|
| A couvrir par compte 1068 | - 73 448,73 € |
|---------------------------|---------------|

Travaux à la salle des fêtes – Avenant N°2 Lot 2

L'ajout d'un poteau, d'une poutre et de maçonnerie pour recréer un mur qui n'existait pas lors de la démolition d'une cloison entre la salle des fêtes et l'ancien hall d'entrée s'avérant nécessaire pour consolider le bâtiment nouveau avec obligation d'assurer un joint sismique entre l'existant et la partie neuve ; il y a lieu de procéder à des travaux qui n'étaient pas compris dans le marché initial.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cet avenant par 10 voix et une abstention et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Le coût de cet avenant est de 5 346,47 € TTC.

Avenant n°3 Avoxa

Dans la procédure judiciaire qui lie le cabinet d'avocats SELARL Avoxa Rennes et la Commune de La Brûlatte, le volume horaire prévu à l'avenant n°2 étant épuisé, il y a lieu, dans le cadre de la mission d'assistance de ce cabinet, de prévoir un nouveau volume horaire de 5 heures pour un montant de 1 000 € HT et d'y inclure 10 % pour frais de dossier soit un total global de 1 100 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cet avenant et autorise le maire à le signer.

Convention fourrière départementale

Comme chaque année, il y a lieu de renouveler cette convention qui permet à la commune de transférer à la fourrière départementale tout animal divaguant sur la voie publique.

Ce service a un coût et il est demandé à la commune de La Brûlatte de renouveler pour 2023 sa convention avec la fourrière départementale sur la base de 0,40 € par habitant ; soit une dépense globale pour l'année de 278,40 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition de renouvellement et autorise le Maire à signer ladite convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Conseil Municipal des Enfants

Les membres qui encadrent le CME font le point sur les différentes actions menées par les enfants :

- Fabrication et installation de nichoirs à oiseaux

Des photos prises lors de la fabrication des nichoirs dans l'atelier des employés communaux sont présentées. Les enfants ont terminé cette séance de travail par l'indication géographique du positionnement de ces nichoirs.

- Visite à Robida

Une groupe encadré par Christian Raimbault, Angélique Chacun et Émilie Véron s'est rendu à Robida le 15 février pour découvrir la construction d'une ruche. Découverte fort intéressante, l'objectif étant pour eux d'implanter une ou plusieurs ruches qui pourraient être installées dans la zone humide.

- Lettre transmise au directeur de l'EHPAD de Port-Brillet

Certains enfants souhaitant mettre en place dans le cadre des relations intergénérationnelles des activités jeux qu'ils viendraient animer à l'EHPAD, une première rencontre avec le directeur devrait avoir lieu en avril 2023.

Mobilité Laval-Agglomération

Pour information, le Maire rappelle le courrier de Laval Agglomération relatif à la mobilité et aux lignes nouvelles qui vont passer sur le canton de Loiron avec les horaires et les démarches à faire si on veut prendre la ligne 7.

Vie culturelle sur la Commune

- Un concert s'est déroulé à la salle du Conseil Municipal sous l'impulsion de la bibliothèque concernant une jauge de 30 personnes. Le groupe Archimède qui avait décidé de se produire à Entrammes, au Genest-Saint-Isle, au Bourgneuf-la-Forêt et à La Brûlatte a donné deux récitals le samedi 4 février à 18h et à 20h sur des créations du groupe dans le style Jacques Dutronc.

- La commune s'est de nouveau positionnée pour un spectacle de cinéma en plein air un jeudi du mois de juillet.

- Laval-Agglomération est en train de finaliser un Projet Culturel de Territoire dont l'objectif est de fédérer toutes les initiatives locales culturelles, de faire en sorte qu'aucune des 34 communes ne soit oubliée de cette politique culturelle.

Désormais ce projet devrait être validé par Laval-Agglomération en septembre et regrouper la totalité des actions culturelles sur le territoire, de l'école artistique et culturelle au plus petit spectacle de rue dans une commune.

Divers

Demande d'un habitant domicilié rue des mésanges

Un courriel parvenu en Mairie faisant état d'une haie limitative trop écourtée par les employés communaux et la demande d'élagage d'un arbre à proximité de la maison de ce demandeur a retenu l'attention du Maire. Réponse a été faite en précisant que la haie serait à nouveau réépaissie au printemps ou à l'automne et qu'il serait également procédé à l'élagage de l'arbre pouvant créer préjudice.

Bassin de rétention

Un conseiller municipal a signalé que des enfants ont été vus tentant d'escalader le grillage qui délimite l'enclos des moutons.

Un panneau d'interdiction au public sera installé sur la clôture prochainement.

Courrier de Mme Doineau

Mme Doineau, sénatrice de La Mayenne, ayant reçu le bulletin municipal de la Commune, remercie cette dernière et rappelle le plaisir qu'elle a eu à recevoir au Sénat le Conseil Municipal d'Enfants.

Prochaines dates

18 février 2023 – Réunion de la commission voirie à 10h en mairie

28 février 2023 – Conseil d'école à La Gravelle à 18h

15 mars 2023 – Conseil Municipal à 20h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

| Nom | Signature | Nom | Signature | Nom | Signature |
|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|------------|
| M. DEULOFEU | | Mme CHACUN | | Mme LEROUX | Excusée |
| M. RENIER | | Mme SALINGRE | | Mme PRINCE | Secrétaire |
| M. RAIMBAULT | | Mme BESNIER | Excusée | M. BEAUSSIER | |
| M. BLAIN | Excusé | M. LOLLIER | | Mme POIRIER | |
| M. DALIGAULT | | M. VERON | | | |